

Introduction

Les Tsiganes représentent de nos jours une population qui n'est pas négligeable. Un peu plus de 8 000 000 d'entre eux vivent en Europe, dont près de 300 000 sur le territoire français. Le mot tsigane vient du grec *athinganoï* ou *atsinganoï*, qui désignait au XIV^e siècle en Grèce un groupe de gens un peu à l'écart ; certains parmi eux étaient des musiciens, d'autres avaient la réputation de devins et de magiciens. *Athinganoï* est devenu *Zigeuner* en allemand, Tsiganes en français. Les Tsiganes forment une société éclatée et en mouvement, composée d'une diversité de groupes, qui se différencient en particulier par le nom qu'ils se donnent : les Sinté ou Manouches (le mot *Manuš* signifie « homme » en romani), comprenant des Sinté français, allemands, italiens ; les Gitans ou Kalé (noirs), divisés en Catalans et Andalous ; les Yéniches, un groupe mêlé issu des populations errantes de l'époque de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) dont une partie seulement sont des Tsiganes, les autres des paysans ruinés, des soldats vaincus, des Juifs... ; enfin les Rom (littéralement les « hommes »), répartis en sous-groupes : les Kalderash, les Lovara et les Tchurara. Tous les Tsiganes pratiquent au moins deux idiomes : celui de leur communauté respective (le sintó, le kaló, la langue romani), et celui de leur environnement non tsigane. En fait leurs langues, ainsi que d'autres aspects de leur identité, se sont peu à peu construits au contact des populations auxquelles ils étaient mêlés¹. Il importe par ailleurs de bien distinguer les noms que se donnent elles-mêmes les communautés et les noms que nous leur avons donnés : ces derniers sont révélateurs de représentations approximatives, erronées, associées à des idées plus ou moins péjoratives, dépréciatives : Égyptiens, Bohémiens, nomades. Égyptiens à cause de l'existence d'un groupe au XIV^e siècle dans une région assez fertile du Péloponnèse appelée la « Petite

1. Williams P., 2003 ; Bordigoni M., 2007.

Égypte » ; Bohémiens parce qu'un groupe circule au xv^e siècle muni de sauf-conduits qui leur ont été délivrés par le roi Sigismond de Bohême ; nomades, puisque leur mode de vie repose sur l'itinérance (ce qui ne correspond pas à la réalité vécue par l'ensemble des Tsiganes, vu que bon nombre de ceux-ci, surtout en Europe centrale, ont été au cours de l'histoire sédentarisés). On les qualifie parfois de Sarrasins, à cause de leur peau basanée, de leurs vêtements aux couleurs bariolées. Notons que ces noms multiples, fréquemment associés (« Sarrasins du pays de l'Égypte », « Égyptiens de Petite Égypte », « Bomians egissiens »), évoquent des horizons lointains, suggèrent une extériorité géographique. Le lointain peut attirer, si on apprécie l'exotisme, ou au contraire être menaçant, car non familier, étranger ; avec pour sous-entendu : les hommes et les femmes que nous appelons ainsi ne sont pas de chez nous, ils vivent bizarrement².

L'enracinement des familles bohémiennes sur le sol français remonte au Moyen Âge. Du début du xv^e siècle, période de leur arrivée en France, à la première moitié du xvii^e siècle, les Tsiganes ont connu un âge d'or³, entrecoupé certes de mesures coercitives (bannissement, galères et punitions corporelles infligés aux hommes) ou de peines infamantes (cheveux rasés en signe de rejet physique aussi bien à l'encontre des hommes que des femmes et des enfants, afin de les exposer à l'hostilité des populations). Les protections émanant d'autorités laïques et religieuses dont les « Égyptiens » bénéficient, leurs pratiques chrétiennes attestées par les rituels de baptême et de funérailles, les titres et les patronymes français qu'ils exhibent, les récits des grandes découvertes, des voyages aux Indes orientales et occidentales, qui nourrissent une vision exotique favorable aux Tsiganes, l'attrait que les divertissements donnés par les Bohémiens suscitent dans tous les groupes sociaux des villes, autant d'aspects qui ont pu valoriser les Tsiganes auprès des populations au Moyen Âge et à la Renaissance. Ajoutons à cela les faveurs que leur accordent les nobles, en raison d'affinités diverses : amour des chevaux, conception de la liberté, vision du monde et art de vivre ; probablement aussi parce que la noblesse projette à travers eux la nostalgie d'un Orient mythique des croisades.

Dans la sphère des arts du spectacle, par exemple, l'une des qualités attribuées aux Bohémiennes est leur talent de danseuses. Cet art, exécuté à la manière « égyptienne », produisit un véritable engouement. Car la danse a souvent été l'une des principales ressources des Tsiganes, et l'activité qui plaisait le plus aux publics les plus divers. Au temps de Henri IV

2. Filhol E., 1998 ; Liégeois J.-P., 2009.

3. Sur cette période propice aux Égyptiens et Bohémiens, de Vaux de Foletier F., 1961.

– la Cour était alors à Fontainebleau –, des Égyptiens vinrent danser un soir de juin 1607 dans une salle du château. Une Bohémienne, la belle Liance, a joui au milieu du XVII^e siècle d'une célébrité dont témoignent chroniqueurs, poètes et peintres. Tallemant des Réaux, en ses *Historiettes*, la compare à la Preciosa de Cervantès : « Liance est la *Preciosa* de France : après la belle Égyptienne de Cervantes, je ne pense pas qu'on en ayt veû une plus aimable. Elle est de Fontenay-le-Comte, en Bas Poitou ; c'est une grande personne, qui n'est ny trop grasse ny trop maigre, qui a le visage beau et l'esprit vif ; elle danse admirablement »⁴. La comparaison est plutôt flatteuse, puisque Preciosa, dans *La Gitanilla*, apparaît comme « la plus singulière danseuse de tout l'empire des gitans », ses prouesses fascinent tous ceux qui la regardent⁵. La mode bohémienne, surtout attestée par des pièces de théâtre et de ballets, touche également les nobles de province. La marquise de Sévigné accueillit, l'été 1671, en son château des Rochers, une troupe bohémienne qui donnait des spectacles de danse. Dans la troupe, il y avait une jeune fille qui dansait à ravir⁶. Madame de Sévigné écrivit alors à sa fille pour que celle-ci intervînt auprès du duc de Vivonne, général des galères, en faveur d'un capitaine bohémien, « afin qu'il lui relâche un peu les fers », et ajouta : « Je ne puis refuser cette prière au ton de la petite fille, et au menuet le mieux dansé que j'aie vu depuis ceux de Mademoiselle de Sévigné : c'est votre même air ; elle est de votre taille ; elle a de belles dents et de beaux yeux »⁷. Les Tsiganes exercent leur art avec un succès identique dans les bourgs ou les villes. Ainsi, sur des tapisseries magnifiques de Tournai, tissées au début du XVI^e siècle par Arnold Poissonnier, les Égyptiens figurent au milieu des gens du pays, de seigneurs et de dames, curieux de visiter leurs camps, d'assister à leurs danses ou d'écouter leur musique. Une petite fille danse, un bras levé, une écharpe blanche, rayée de bleu, à chaque poignet, paumes ouvertes ; enturbannée de rose, elle est nue sous une longue robe rouge, ouverte par devant de haut en bas et maintenue à la taille par une ceinture garnie de grelots. Une femme en robe longue danse aussi, un grelot à chaque main, tandis que deux musiciens accom-

4. Tallemant des Réaux, 1961, Tome II, p. 623.

5. Cf. Cervantès, 1994, p. 59, 61, 104.

6. M^{me} de Sévigné, *Lettres*, cité par de Vaux de Foletier F., 1961, p. 109.

7. M^{me} de Sévigné, *Lettres*, cité par de Vaux de Foletier F., *ibid.*, p. 110. Selon Roger Duchêne, « la légende veut que la prière de M^{me} de Sévigné ait été exaucée et qu'en souvenir M^{me} de Grignan ait été peinte en Bohémienne ; ce serait l'original du tableau placé à Grignan dans la chambre dite, pour cette raison, chambre de la Bohémienne » (Madame de Sévigné, 1972, p. 1115, note 4). Le mobilier du château de Grignan ayant été dispersé au moment de la Révolution, on perd la trace du portrait de Mme de Grignan costumée en bohémienne (dont fait mention l'inventaire de 1760).

pagnent l'événement ; l'un joue de la flûte traversière, un autre bat de la grosse caisse⁸.

Pareillement, le motif de la diseuse de bonne aventure a connu un engouement remarquable à la période classique dans la peinture. À côté de la danse et de l'art de guérir⁹, exercés par les Bohémiennes, qui permettent aux familles de tirer quelque revenu, la bonne aventure, ou la « bonne fortune », reste l'une des ressources essentielles des femmes tsiganes. Celles-ci, ayant le don de dire l'avenir, passent pour être des personnes douées de double vue. Faisant profession des arts divinatoires, elles recourent depuis longtemps à la pratique de ce métier et avec succès. Les témoins des premiers passages d'Égyptiens ou de Sarrasins à Mâcon, à Arras, à Paris, en parlent. Ainsi, dans le récit anonyme d'un bourgeois de Paris, on peut lire, à propos de l'arrivée des Bohémiens en 1427 : « Et néanmoins leur pauvreté, en la compagnie...[elles] regardaient ès mains des gens et disaient ce qui advenu leur était ou à advenir »¹⁰. La littérature s'y réfère souvent. Qu'il suffise de mentionner, au passage, *La petite Gitane*¹¹, de Cervantès, et à l'époque du romantisme, *Carmen*, la nouvelle célèbre de Mérimée, en particulier la scène où Carmen révèle au narrateur son identité de Bohémienne et se propose de lui dire la bonne aventure (« voulez-vous que je vous dise *la baji* ? »), tandis que celui-ci, se confiant au lecteur, avoue qu'il a éprouvé naguère une passion pour les sciences occultes, et déclare se réjouir « d'apprendre jusqu'où s'était élevé l'art de la magie parmi les Bohémiens »¹². Ce sujet favori des artistes fut abondamment traité par les peintres italiens, comme Le Caravage et Manfredi, et chez les artistes caravagesques français, tels Nicolas Cochin, Guerchin, Valentin, Nicolas Régnier, Vouet, La Tour, Nicolas Arnoult. Une gravure d'après Vouillemont porte une légende qui met dans la bouche de la Bohémienne cette prédiction : « La fille que vous aimez bien / Est aussi de vous amoureuse / Il ne faut que cette Maîtresse / Pour rendre vos désirs constans / Vous l'aurez avec sa richesse / Et vous vivrez fort longtemps »¹³. La figure de la devineresse séduira d'ailleurs autant les artistes du XIX^e siècle, parmi lesquels Gustave Doré, à qui l'on doit une

8. Cf. *Autre histoire de Carrabarra dit des Égyptiens*, « La kermesse », début du XVI^e siècle, Château-musée de Gaasbeek, Belgique ; image insérée dans Filhol E., Jullien B. (dir.), 2003a.

9. À l'acte III de la tragi-comédie d'Alexandre Hardy, *La Belle Égyptienne* (1626), une vieille Égyptienne, moyennant finances, soigne un blessé (non tsigane) : Hardy A., 1983, p. 95.

10. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, de 1405 à 1449, 1990, p. 237-238.

11. Cf. la scène du dialogue entre Madame Claire, ses filles de chambre, et celles d'une autre dame, sa voisine, avec Précieuse, la petite gitane (Cervantès, 1994, p. 78, 82).

12. Mérimée, 2000, p. 59.

13. Cité par Chen S., 1994, p. 340.

série de dessins exécutés en 1862 lors d'un voyage en Espagne. À toutes les occasions de l'exercice de cette profession, un décor « bohémien » est représenté : logement de hasard dans les grottes, à l'orée d'une forêt, dans les rues des villes ou des villages, dans les ruines antiques ou médiévales, devant une auberge ou un château, dans les tavernes ou dans une maison aristocratique. En règle générale, la devineresse, jeune ou ridée, seule ou assistée de compagnes, s'adresse à des publics divers, de tous âges et de toutes conditions : dames du monde, gentilshommes et bourgeois de belle prestance, chasseurs et bûcherons, soldats et généraux, paysans et paysannes ; elle prend dans l'une de ses mains la main gauche de son client ou de sa cliente ; mais dans la plupart des cas, elle ne lit pas que dans les lignes de la main ; elle fixe ses yeux sur le visage de la personne qui la consulte. Il s'agit ici d'une astuce qui permet d'introduire n'importe quel type de mystification, mais il est certain que ces diseuses de bonne fortune regardent plus souvent les visages que les mains et que leur don – quand il existe – relève surtout de la psychologie. Une femme semble un peu mélancolique et la Gitane qui vient d'entrer chez elle lui demande ce qu'elle a. Elle répond qu'elle a été déshonorée par un homme qui, à présent, l'a abandonnée pour une autre. C'est toute une « affaire » qui commence¹⁴. L'intérêt manifesté envers les Tsiganes diseuses de bonne aventure tient à plusieurs raisons. Cela s'explique par le fait que la chiromancie bohémienne est liée à un ensemble de pratiques divinatoires largement répandues, au sein des milieux populaires comme (en partie et jusqu'à une certaine période) des groupes sociaux dominants, pratiques héritées du paganisme et de la culture profane qui s'inscrivent, depuis l'Antiquité, dans la longue durée de l'histoire des mentalités¹⁵. Pendant la Renaissance et au XVII^e siècle, magiciens et magiciennes, devins et devineresses, jeteurs de sorts, chercheurs de trésors, connaissent un véritable succès. Pierre Massé écrit : « Chyromancie est la science qui se fait par le jugement des linéaments des mains : elle est à tous connue, d'autant que ces coureurs que nous appelons communément Aegyptiens ou Bohémiens font profession d'icelle »¹⁶. Il y a néanmoins une autre cause à ce succès, plus profonde, à la fois d'ordre psychologique, humain, et d'ordre économique et politique, indissociable de la dimension socio-historique. La consultation des diseuses de bonne aventure répond à un souci d'interprétation de la vie quotidienne. L'avenir reste le grand sujet de préoccupation, qu'il s'agisse du sort individuel ou des événements

14. Sur cet aspect de la « science divinatoire » des Gitanes, voir les remarques de Leblon B., 1985, p. 172-177.

15. On consultera à ce sujet l'ouvrage de Minois G., 1996.

16. Massé P., 1579, Livre Premier, 27a.

collectifs : les fluctuations du marché, la rentabilité des investissements (pour les commerçants et hommes d'affaires), la date de la mort future du conjoint ou des parents, les problèmes d'héritage ; les femmes veulent savoir si elles sont enceintes, quel sera le sexe de l'enfant, si l'accouchement se passera bien ; les jeunes gens veulent savoir qui sera leur futur conjoint et plus encore vers quelle carrière se diriger ; et puis il y a aussi les questions sur les événements politiques et leur répercussion sur l'existence de chacun, dans les périodes de crise et de guerre, etc. Dans le domaine de la « magie amoureuse », les techniques dont se prévalent les Bohémiennes, de la lecture de l'avenir à la confection de philtres et de talismans, font incontestablement recette. Les Gitanes procurent à leurs clients des talismans appropriés aux sortilèges d'amour. Il y en a pour attirer l'amour ou pour le retenir¹⁷, pour empêcher les maris d'aimer d'autres femmes, pour favoriser la bonne entente du couple ou pour que l'union soit féconde. Si l'on veut attirer l'amour, on se sert couramment d'un aimant, mais aussi de fleurs, de sel, de grains de blé. La devineresse peut être également consultée pour opérer un désensorcellement¹⁸.

Mais à partir de la fin du XVII^e siècle, une série de facteurs chronologiquement associés à la consolidation des États, aux crises économiques, au vagabondage et à la mendicité qu'elles impliquent, à la structure de l'État-nation moderne dans ses rapports avec la nationalité et les migrants, à l'affirmation de son caractère ethnocentriste, au nationalisme et à la xénophobie, ou encore aux valeurs de l'ordre moral et du travail prônées par la société bourgeoise et l'Église, entraînent un renversement d'attitude de la part des pouvoirs et président à l'adoption de législations particulièrement sévères et discriminatoires¹⁹. Le destin de la diffuse « nation bohémienne » bascule. On assiste à une montée des comportements hostiles et, avec elle, à l'établissement rigoureux et

17. Le mouchoir enchanté donné par une Égyptienne à la mère d'Othello remplit cette fonction : « C'est une faute. Ce mouchoir, une Égyptienne le donna à ma mère... C'était une Égyptienne qui pouvait presque lire les pensées des gens : elle lui dit que tant qu'elle le garderait, elle aurait le don de plaire et de soumettre entièrement mon père à ses amours ; mais que, si elle le perdait ou en faisait présent, mon père ne la regarderait qu'avec dégoût et mettrait son cœur en chasse de fantaisies nouvelles » (Shakespeare, 1959, acte III, scène IV, p. 837).

18. Dans le *Dialogue de deux amoureux*, Clément Marot fait dire au second : « J'ai parlé aux Aegyptiennes / Et aux sorcières anciennes / D'y chercher jusqu'au dernier point : / Mais je ne m'en puis descoiffer / Je pense que c'est un enfer / Dont jamais je ne sortiray » (Marot, 1973, p. 203).

19. Pour l'étude des mesures de coercition appliquées au XVII^e siècle, voir Asséo H., 1974, p. 9-87. Les régions non françaises adoptent cette politique d'exclusion : Filhol E., 2002, p. 57-61. La même politique prévaut envers les Tsiganes dans les autres pays européens : de Vaux de Foletier F., 1970, p. 76-89 ; Fraser A., 1992.

constant de sanctions effectives. La sévérité des textes est exemplaire dans sa cohérence ; elle est générale, et pas seulement française. Privés de l'accueil des châteaux, où les Égyptiennes et leurs spectacles de danse suscitaient un véritable engouement, exclus des compagnies de gens d'armes, chassés des villes, les Tsiganes voient leur situation se dégrader rapidement ; ils sont confondus avec les « errants et vagabonds » et pourchassés à ce titre dans toute l'Europe. Les interdictions de contacts et l'impossibilité d'exercer une activité itinérante mais légale condamnent le peuple bohême au bannissement collectif. La déclaration du 11 juillet 1682, voulue par Colbert et signée par Louis XIV, « contre les Bohèmes et ceux qui leur donnent retraite »²⁰, demande aux baillis, aux sénéchaux et à leurs lieutenants d'arrêter et de faire arrêter les hommes afin qu'on les conduise aux galères, à perpétuité, en dehors de tout délit constaté, tandis que les femmes, séparées des premiers, seront tondues et au cas où elles continueraient à « mener la vie de bohémiennes », passibles d'être fustigées et bannies ; quant aux enfants, et c'est la première fois qu'un texte prévoit leur sort, ils seront conduits dans les hôpitaux pour y être élevés selon la religion chrétienne.

Au XVIII^e siècle, le traitement administratif des Bohémiens est englobé dans celui des vagabonds, mendiants et gens sans aveu. Les innombrables textes consacrés à la condamnation du vagabondage et la réprobation de la mendicité soumettent les compagnies tziganes aux exigences de domiciliation et au contrôle. La déclaration de 1764 leur impose de se « choisir un domicile fixe et certain et de s'y occuper de quelque métier ou travail »²¹. Pour ne plus répondre à la définition des vagabonds et gens sans aveu, un certain nombre de Bohémiens se sédentarisent, pendant au moins une partie de l'année, ou adoptent des occupations – forains, bateleurs, maquignons – qui, exercées d'une façon assez suivie, peuvent être considérées par les autorités comme « métier » ou « profession ». Ceux qui continuent de parcourir les provinces sont l'objet d'une surveillance attentive et s'exposent à des mesures répressives : « Ils seront condamnés encore qu'ils ne fussent prévenus d'aucun crime ou délit [...], les filles ou femmes à être enfermées pendant le même temps de trois ans dans l'hôpital le plus prochain [...]. Dans le cas où lesdits particuliers seraient arrêtés de nouveau et convaincus d'avoir repris le même genre de vie, ils seront condamnés [...], les femmes ou filles à être enfermées pendant neuf ans dans l'hôpital le plus prochain, et en cas de récidive, à perpétuité » (déclaration de 1764). En Espagne, sous le règne de Ferdinand VI, la grande rafle organisée le 30 juillet 1749

20. Decrusy, Taillandier, 1821-1833, tome XIX, p. 393-394.

21. Cité par Liégeois J.-P., 1978, p. 23.

s'applique, de façon générale, à tous les Gitans, pas seulement aux Gitans « errants » mais aussi à ceux, les plus nombreux, sédentaires depuis le XVI^e siècle, qui étaient domiciliés, soit un peu plus de 10 000 personnes – hommes, femmes, enfants – arrêtées et enfermées dans les dépôts ou les arsenaux²². Contre les Bohêmes nomades, soupçonnés de vols et de brigandages divers, la peine la plus souvent prononcée pour les hommes est celle des galères. En Béarn et en Navarre, la répression des Bohémiens n'est pas uniquement l'affaire de la force publique, puisque les particuliers participent aux poursuites ; à ceux-ci, les États accordent des indemnités de capture.

Si les pratiques mises en œuvre par les pouvoirs publics, bien qu'elles privilégient une politique d'hostilité anti-tsigane, apportent parfois des formes d'adoucissement, liées à la diffusion des idées d'humanisme et de progrès, qui poussent les despotes éclairés à favoriser des mesures susceptibles de « civiliser » les nomades en les employant à des travaux plutôt que de les réprimer (l'un des règlements promulgués en 1782 par l'empereur Joseph II précise toutefois « qu'on ne permettra aux Bohémiens de s'occuper de musique ou de tel autre instrument, que lorsque l'agriculture n'aura pas besoin de leurs bras »), il s'en faut de beaucoup, au siècle des Lumières, que les discours issus des milieux cultivés contribuent à donner des Tsiganes une image valorisante. Dans l'*Encyclopédie*, véritable machine de guerre contre les préjugés, Diderot ne cherche guère à faire usage d'esprit critique quand il s'agit des Bohémiens, même si son commentaire renferme, non sans ironie, une part d'appréciation positive : « C'est ainsi qu'on nomme des vagabonds qui font profession de dire la bonne aventure à l'inspection des mains. Leur talent est de chanter, danser et voler »²³. Voltaire n'est pas plus compréhensif, ni informé. Il consacre un chapitre de son *Essai sur les mœurs* aux Bohêmes, qu'il croit originaires des bords du Nil et même descendants des prêtres de l'antique Égypte : « Cette race a commencé de disparaître de la face de la terre depuis que, dans nos derniers temps, les hommes ont été désinfectés des sortilèges, des talismans, des prédictions et des possessions »²⁴. Selon lui, la communauté des Bohêmes est un « ramas de gens ». Ce vocabulaire péjoratif n'est pas nouveau, on le trouve déjà utilisé au milieu du XVI^e siècle par Sébastien Münster dans sa *Cosmographiae universalis* : « [...] et tamen colluvies illa non cessat circumvagari... »²⁵ (« [...] et cependant ce ramassis ne cesse de se

22. Gómez Alfaro A., 1994.

23. Diderot et D'Alembert, 1969.

24. Voltaire, 1963, Tome II, chapitre 104, p. 65.

25. Münster S., 1550, Liber III, *De Germania*, p. 268.

répandre de tous côtés...»). *Colluvies* signifie mélange impur, immondi-ces, confusion, saleté, flux bourbeux. Münster emploie également une expression équivalente, «[...] *ad reliqua obiecta*», qu'on peut traduire par «reliquat, ramassis», ou encore, comme dans la traduction française de François de Belleforest (*La Cosmographie universelle de tout le monde...*, Paris, 1565), «amas d'ordures». Le philosophe allemand des Lumières Johann Herder, qui reproche à Voltaire son universalisme trop abstrait, au détriment d'un rapport compréhensif à l'égard de l'altérité culturelle – ce que Herder nomme *Einführung*, une «sympathie» pour des cultures étrangères permettant une véritable connaissance (d'ordre anthropologique) selon le point de vue de l'autre – ne semble pas avoir cette disposition d'esprit vis-à-vis des Tsiganes. Dans la dernière partie rédigée en 1791 de ses *Idées pour la philosophie de l'histoire de l'humanité*, il fustige cette «caste dégradée», incapable de s'adapter, depuis des siècles, à la civilisation européenne : «Partie du fond de l'Inde, une caste dégradée, exclue par sa naissance de toute institution divine ou civile, fidèle après tant de siècles à cette abjecte destinée, à quoi est-elle propre en Europe, si ce n'est à subir le joug militaire, qui pour elle est encore le plus rapide moyen de discipline»²⁶. Mais la réalité s'avère plus complexe et contradictoire, car les Lumières, dans le domaine philologique et historique – qu'il s'agisse de l'Anglais Jacob Bryant, des Allemands Jacob Carl Rüdiger et Heinrich Grellmann, dont les recherches sont poursuivies ensuite par le grand linguiste August Friedrich Pott – jouèrent un rôle fondamental pour l'établissement de l'origine indienne de la langue romani, postulant ainsi l'incorporation savante et prestigieuse des Tsiganes à la question indo-européenne d'une civilisation commune de l'Europe²⁷.

Sous le Consulat, le préfet des Basses-Pyrénées organisa l'arrestation des Bohémiens du Pays basque. L'opération se déroula dans la nuit du 6 au 7 décembre 1802 avec le concours de maires, de juges de paix, de notables, des sous-préfets, des gardes nationales, de la gendarmerie, des troupes de ligne²⁸. L'armée espagnole y participa en empêchant les Bohémiens de passer la frontière. Les familles incarcérées, qui devaient être déportées, furent réparties en France, les femmes et les enfants dirigés vers des dépôts de mendicité, les jeunes gens et les hommes

26. Herder, 1827-1828, Tome Troisième, Livre XVI, chapitre V : «Peuples étrangers en Europe», p. 196.

27. Bryant J., 1785, vol. VII p. 387-394; Rüdiger J., 1782, p. 37-84; Grellmann H., 1810; Pott A., 1844-1845. Sur cet apport des Lumières et son échec à partir de la fin du XIX^e siècle par le passage du cosmopolitisme à une vision ethnopolitique de l'Europe, Asséo H., 2002a, p. 86-110.

28. Voir de Vaux de Foletier F., 1968, p. 13-22; Sutre A., 2010, p. 109-133.

employés à de grands travaux dans les ateliers ouverts pour les canaux d'Arles et d'Aigues-Mortes et pour la construction des routes dans les départements des Hautes-Alpes et du Mont-Blanc.

C'est au cours des années 1860 qu'est apparue au plan national l'idée d'une surveillance précise des mobilités bohémiennes. Une directive du 6 janvier 1863 impose à tous les ambulants français mais aussi étrangers résidant sur le territoire le port d'une pièce d'identité, nommé « livret spécial » ou « carnet », comprenant un signalement exact et un état civil complet de l'individu et de sa famille. En novembre 1864, le ministre de l'Intérieur, Victor de Persigny, recommande de disséminer les Bohémiens « en obligeant à chacun d'eux une résidence distincte et obligée »²⁹. Les autorités de police du Second Empire échouent cependant à mettre en place des mesures suffisamment efficaces et se contentent d'un contrôle administratif plus sommaire.

Le destin des Tsiganes bascula une fois de plus dans le dernier tiers du XIX^e siècle, quand de nouvelles migrations à partir de l'Europe danubienne et balkanique furent provoquées par la libération des liens de servage. L'arrivée de ces petits groupes familiaux singulièrement exotiques provoqua une vague d'hostilité, et l'on accusa les Bohémiens, surtout après la guerre de 1870, d'être des agents au service de l'Allemagne. Au début du XX^e siècle, les migrations tsiganes transfrontalières suscitérent également de forts mouvements de mécontentement et elles constituèrent un argument déterminant dans le renforcement d'un processus fait de surveillance et de rejet. Celui-ci aboutit le 20 juin 1912 au vote par la Chambre des députés de la loi relative à l'exercice des professions ambulantes et à la réglementation de la circulation des nomades. Une législation qui, adoptée il y a cent ans³⁰, est aujourd'hui encore largement méconnue du grand public. Le contenu particulièrement discriminatoire et stigmatisant à l'égard des Tsiganes a pesé sur le sort de cette minorité socio-culturelle en France, puisque la loi œuvra dans le sens d'une « dénationalisation administrative » des Bohémiens, y compris ceux qui jouissaient d'un enracinement local pluriséculaire, déniaient à ces familles toute légitimité d'ancrage national³¹.

L'objet du présent ouvrage, centré sur le contrôle des nomades instauré par la loi de 1912, vise à éclairer, à partir d'une approche historique, en relation avec des éléments d'analyse d'ordre politique et idéologique,

29. Circulaire du ministère de l'Intérieur, 19 novembre 1864, Au sujet des vagabonds étrangers connus sous la dénomination de Bohémiens.

30. Sur ce centenaire de la loi, on consultera avec profit le site mis en ligne par la médiathèque Fnasat-Gens du Voyage : <http://www.voyageurs-citoyens.fr>

31. Cf. Asséo H, 2007, p. 161-180.

la genèse de ce dispositif législatif, de ses prolégomènes à son adoption et à sa mise en application (en Gironde), sans oublier les incidences indirectes que la loi engendra quant au traitement administratif des Tsiganes pendant les deux guerres mondiales et jusqu'à sa modification en 1969. L'auteur a tenu enfin à restituer l'autre versant de cette histoire, en faisant entendre la voix des Tsiganes à travers les récits recueillis auprès de témoins manouches.